

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ERCHING

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le vingt-huit mars
à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la
présidence de M BEHR Francis, Maire.

Etaient présents : HECKEL Sébastien 1^{er} adjoint, , GROSS Yves 2^{ème} adjoint, BEHR Thiery,
DORKEL Serge, GROSS BEHR Roland, HULLAR Marc, TUSCH Charlene.

Absents excusés : ROHRBACHER Bianca donne procuration à HECKEL Sébastien,
WAGNER Jérôme donne procuration à BEHR Francis

NOMBRES DE MEMBRES : 10 DATE DE CONVOCATION 18/03/2024 DATE D'AFFICHAGE : 18/03/2024

N°2024-12 Subvention aux associations
Actes 7.5 Subvention

Le Maire propose au Conseil Municipal de répartir l'attribution des subventions annuelles pour les
associations de la Commune :

Le conseil municipal décide à l'unanimité la répartition suivante :

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Nombre de votants	
10	10	8 (2 procurations)	8 (2 procurations)	Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

AMICALE DES SECRETAIRES DE MAIRIE :	150 €
RADIOCLUB SARREGUEMINES :	50 €
RESTO DU CŒUR DE SCHORBACH	50 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU VAL DE LA BICKENALBE	400 €
ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS :	400 €
STE ARBORICULTURE RIMLING ERCHING	200 €
ENTENTE SPORTIVE RIMLING ERCHING OBERGAILBACH:	1500 €

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Nombre de votants	
10	10	8 (2 procurations)	8 (2 procurations)	Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

APE M. HECKEL Sébastien ne participe pas à la délibérations 400 €

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Nombre de votants	
10	10	8 (2 procurations)	8 (2 procurations)	Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

UP OBERGAILBACH :

Le conseil municipal décide d'attribuer à L'UP OBERGAILBACH 200 €

Mr

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Nombre de votants	
10	10	8 (2 procurations)	8 (2 procurations)	Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

BEHR Francis, BEHR Thierry et GROSS-BEHR Roland ne participent pas à la délibération
ASSOCIATION JOIE DE VIVRE : 400 €

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Nombre de votants	
10	10	8 (2 procurations)	8 (2 procurations)	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Mr BEHR Thierry ne participe pas à la délibération
ASSOCIATION ST ANNE 400 €

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Nombre de votants	
10	10	8 (2 procurations)	8 (2 procurations)	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Mr GROSS Yves ne participe pas à la délibération
SOCIETE DE PECHE « LES PATTES ROUGES » 400 €

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Nombre de votants	
10	10	8 (2 procurations)	8 (2 procurations)	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

le Maire est chargé de signer les mandats nécessaires à ces attributions.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
après dépôt en Sous-préfecture,
Publication et notification

Fait à Erching, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
BEHR Francis, le Maire